

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Floor Gloss**

Code du produit: 11203, 11204

UFI: 0U37-Y013-3005-5P82

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produit d'entretien
Produit de polissage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Laboratoire
Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH
Tel. +49(0)911-64296-59
Horaires de bureau :
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30
le Vendredi de 7:30 à 13:30
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 1)		
· <u>Conseils de prudence</u>	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· 2.3 Autres dangers		
· <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u>		
· <u>PBT:</u>	Non applicable.	
· <u>vPvB:</u>	Non applicable.	
· <u>Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien</u>	Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.· Composants dangereux:

CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6 Reg.nr.: 01-2120761540-60	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H300 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<1%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6 Numéro index: 613-326-00-9 Reg.nr.: 01-2120764690-50	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<1%
CAS: 55965-84-9 Numéro CE: 611-341-5 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	<1%
· <u>Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu</u>		
agents conservateurs (BENZISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE, Chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + du chlorure de magnésium et du nitrate de magnésium)		<5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux
Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 3)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

· **Classe de stockage:**

12

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL**

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,966 mg/kg bw/day (ARB) 0,345 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	6,81 mg/m³ Air (ARB) 1,2 mg/m³ Air (BEV)

· **PNEC**

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

PNEC (wässrig)	1,03 mg/l (KA) 0,000403 mg/l (MW) 0,00403 mg/l (SW)
----------------	---

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 4)

PNEC (fest)	0,000103 mg/l (WAS)
	3 mg/kg Trockengew (BO)
	0,00499 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,0499 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A/P2
- Protection des mains: Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:
STOKODERM (<http://www.stoko.com>)
recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:
STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:
FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)
recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:
Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 5)

- Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Gants en néoprène
Nitopren (KCL, Art_No. 717)
Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
Gants en cuir
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.
- État physique Liquide
- Couleur: Elfenbein
- Odeur: Typique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100-215 °C
- Inflammabilité Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: Non déterminé.
- Supérieure: Non déterminé.
- Point d'éclair Non applicable.
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH à 20 °C 8
- Viscosité:
- Viscosité cinématique à 20 °C 0 s (DIN 53211/4)
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur: Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,01 g/cm³
- Densité relative. Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 6)

9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:
- Eau: 80,0 %
- Teneur en substances solides: 16,9 %
- Changement d'état
- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes nous empêchent d'autres sources d'ignition
- **10.5 Matières incompatibles:** agent oxydant fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	454 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 7)

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>2.050 mg/m3 (rat)
2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		
Oral	LD50	120 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	242 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,11 mg/l (rat)
55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
Oral	LD50	64 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	87,12 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	>1.230 mg/m3 (rat)
	LC50/4 h	0,33 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**

- Toxicité aquatique:

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC50	13 mg/l (BES) (OECD 209)
EC50/16h	0,4 mg/l (pseudomonas putida)
EC20/3h	3,3 mg/l (BES) (OECD 209)
EC50/48h	3,27 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 8)

EC50/72h	0,11 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	1,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	2,18 mg/l (rainbow trout)

2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

EC50	34,6 mg/l (BES) (DIN 38412-3)
EC50/48h	0,93-1,9 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	0,1 mg/l (Skeletonema costatum (Kieselalge))
EC50/16h	2,3 mg/l (pseudomonas putida)
EC20/3h	2,8 mg/l (BES) (DIN 38412-3)
NOEC/21d	0,04 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	4,77-6 mg/l (rainbow trout)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

EC50	7,92 mg/l (bacteria) (OECD 209)
EC50/48h	0,16 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
ErC50/48h	0,0052 mg/l (Skeletonema costatum (Kieselalge))
NOELR/72h	0,0012 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC/21d	0,004 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
	0,098 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 210)
EC50/72h	0,048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	0,28 mg/l (Bluegill.)
	0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	0,19 mg/l (rainbow trout)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	
· <u>Classe</u>	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
· <u>Directive 2012/18/UE</u>	
· <u>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII</u>	Conditions de limitation: 3
· <u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</u>	
· <u>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</u>	
· <u>Aucun des composants n'est compris.</u>	
· <u>Prescriptions nationales:</u>	
· <u>Indications sur les restrictions de travail:</u>	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 10)

· Classe de pollution des eaux: En général non polluant.· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 30,7 g/l· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H330 Mortel par inhalation.
 H331 Toxique par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

10.05.2022

· Numéro de la version précédente:

3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2023

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 31.05.2023

Nom du produit: Floor Gloss

(suite de la page 11)

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 1Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –
Catégorie 2

FR